



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la sécurité sociale**

*Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes
de sécurité sociale (MNC)
Antenne de Saint-Denis de La Réunion*

**Arrêté N° 2022-17/MNC du 4 août 2022
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Le ministre de la santé et de la prévention,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 752-9, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;
- Vu l'arrêté ministériel n° 2022-01/MNC du 2 février 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion ;
- Vu l'arrêté ministériel n° 2022-03/MNC du 14 février 2022 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion ;
- Vu l'arrêté ministériel n° 2022-13/MNC du 16 mai 2022 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion ;
- Vu l'arrêté ministériel n° 2022-16/MNC du 13 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion ;
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

A R R E T E N T :

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 2 février 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion est modifié comme suit :

Siégeant avec voix délibérative

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires

Au lieu de « siège vacant », lire : Mme RAMIN Natacha.

Le reste sans changement.

Article 2

La cheffe d'antenne de Saint-Denis de La Réunion de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint Denis, le 4 août 2022.

Les ministres chargés de la sécurité sociale,
Pour les ministres et par délégation,
La cheffe d'antenne,



Valérie SCELO